

22 fév 2013 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 22 février 2013

Quorum de présence dans le groupe de direction de l'accréditation et les comités paritaires pour l'accréditation des médecins

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au quorum de présence dans le groupe de direction de l'accréditation et les comités paritaires pour l'accréditation des médecins.

Afin d'assurer le rythme soutenu et la qualité du travail des organes responsables de l'accréditation des médecins, les conditions de présence ont été modifiées pour répondre aux problèmes d'absentéisme. A présent, si le quorum ne devait pas être atteint, les points concernés à l'agenda seront reportés à la prochaine réunion lors de laquelle une décision pourra être adoptée sans qu'il ne soit satisfait aux conditions de présence.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne le quorum de présence pour le groupe de direction de l'accréditation et les comités paritaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>